

## Axes de travail du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens entre l'IUT d'Allier et l'Université Clermont Auvergne Contrat 2017-2020

Ce présent document s'inscrit dans la définition des orientations et des engagements mutuels de l'Université Clermont Auvergne et de l'IUT d'Allier pour contribuer à la réalisation des objectifs fixés avec l'Etat dans le cadre du contrat quinquennal de l'établissement. Il s'agit également de tenir compte des projets présentés lors de l'évaluation de l'IUT d'Allier et de ses départements mais aussi des retours de cette évaluation par les Commissions Pédagogiques Nationales et la Commission Consultative Nationale des IUT.

Conformément au décret du 21 juillet 2014, les relations entre l'Université et l'IUT sont formalisées à travers un contrat d'objectifs et de moyens pluriannuel, modifiable chaque année par avenant en cohérence avec le dialogue de gestion et les grandes orientations budgétaires de l'établissement ; il concourt essentiellement à la réalisation des programmes pédagogiques nationaux du Diplôme Universitaire de Technologie. Ce contrat porte notamment sur les éléments mentionnés à l'article R. 719-64. Il est joint, revêtu d'un avis du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie, à la demande d'accréditation prévue à l'article L. 613-1. Ce contrat participe au projet annuel de performance de l'établissement et s'appuie sur des indicateurs fiables.

Conformément à l'article L 713-1, ce contrat porte au moins, pour l'ensemble des formations dispensées, sur les emplois alloués par l'établissement dans le cadre de son plafond d'emplois, les ressources de la composante, les dépenses de fonctionnement générées par son activité, ses charges d'enseignement et sa participation aux charges communes de l'établissement.

Il repose sur :

1. Un budget propre intégré (BPI), prévoit par nature les dépenses et les recettes générées par l'activité de l'IUT, qui précise la répartition des charges entre l'Université et l'IUT et qui inclut les ressources propres, les subventions et les dotations de l'IUT comme par exemple :

- Subventions de l'Etat : dotations de fonctionnement et d'investissement attribuées par l'Université et identifiées par l'Etat, contrat d'établissement, etc.
- Autres subventions et dotations : collectivités territoriales et autres organismes, etc.
- Autres ressources : produits d'exploitation, taxe d'apprentissage, retour sur amortissements, droits d'inscription, facturations, prestations de formation continue, contrats avec les entreprises, etc.

2. Le décret qui décrit le périmètre du BPI et du COM, notamment en termes humains et financiers, de manière assez précise. Peuvent s'y ajouter d'autres éléments, notamment politiques (soutenir la place des IUT dans les regroupements universitaires, favoriser les passerelles entre L1 et DUT, DUT et L1, L2 et LP, etc.

3. Un état des moyens affectés à l'IUT qui comprend les ressources humaines (postes d'Etat et contractuels avec la masse salariale correspondante), le patrimoine mobilier et immobilier dévolu.

4. Un état des services administratifs et pédagogiques délégués à l'IUT.

Trois axes de travail se dessinent et pourront faire l'objet de la contractualisation finale entre l'IUT d'Allier et l'UCA :

## **Axe 1 : Valoriser l'IUT et l'UCA dans les milieux économiques et professionnels**

### **Renforcer les liens de l'IUT et des départements avec l'environnement**

- contribuer à la FTLV des salariés des entreprises, promouvoir la formation par les blocs de compétence,
- s'impliquer dans des projets de valorisation des territoires, des filières métiers et des parcours d'orientation avec les lycées et les composantes universitaires,
- continuer à développer les actions et conventions avec les entreprises, les organismes professionnels et les campus de métiers,
- maintenir, voire accroître, l'intervention de professionnels dans les enseignements
- créer des clubs d'entreprises thématiques,
- renforcer le « pôle entreprise » par un personnel dédié au développement de la communication et de la commercialisation.

### **Contribuer à la dynamisation des villes moyennes et des territoires**

- réaffirmer les identités des campus, contribuer à un pilotage partenarial des sites en lien avec les besoins territoriaux,
- contribuer à l'attractivité des sites à travers l'amélioration continue des conditions de vie et de travail des personnels et des étudiants notamment à travers la présentation de programmes immobiliers en lien avec les projets des sites en matière de pédagogie et de recherche.

### **Favoriser les activités de recherche et de transfert de technologie visibles sur les sites**

- maintenir une cohérence et dynamique recherche pluridisciplinaire sur les sites en collaboration avec les laboratoires,
- participer et organiser des manifestations scientifiques locales et nationales recherche et diffusion de la culture scientifique sur les sites territoriaux,
- développer le transfert de technologie par des prestations aux entreprises, la mise à disposition des plateaux techniques formation et recherche, notamment A2Ex,
- affiner les partenariats avec les pôles de compétitivité et les clusters dans nos filières de formations.

## **Axe 2 : Développer une offre de formation innovante, lisible et attractive qui accompagne le développement territorial**

### **Développer et coordonner l'offre de formation**

- structurer une offre de formation à bac+3 : stabiliser et enrichir l'offre de formation de DUT, spécialiser l'offre de formation de LP avec une volonté de recherche de complémentarité avec l'offre de formation de l'UCA, au sein du collegium TSI et pour répondre aux besoins des territoires,
- promouvoir la formation professionnalisante de cadres intermédiaires à bac+2/bac+3 auprès des jeunes,
- promouvoir et sécuriser la voie technologique au service de la réussite des étudiants
- maintenir le comité de pilotage des LP et parfaire le processus qualité des formations,
- accroître la valorisation des plateformes technologiques existantes (lycées, IUT, écoles d'ingénieurs) dans un objectif de rationalisation et d'optimisation, continuer la modernisation des plateaux techniques IUT.

### **Accueillir des publics diversifiés**

Favoriser l'accueil d'un public diversifié (continuum -3+3, aiguillage et adaptation)

- parfaire l'accueil des bacheliers technologiques et professionnels,
- accompagner les bacheliers étrangers, accueillir les étudiants Erasmus et ADIUT,
- s'assurer de l'accès et de l'accueil des publics handicapés dans les formations.

Favoriser le développement de la FTLV et de l'alternance

- passage à la phase opérationnelle du projet A2Ex,
- développer l'alternance en DUT et LP,
- développer des dispositifs liés à la FTLV.

### **Faire de tout parcours étudiant une réussite**

Favoriser et suivre la réussite de tous les publics

- valoriser et mutualiser les innovations pédagogiques, accélérer la diffusion des pédagogies innovantes notamment via le numérique,
- focaliser le travail pédagogique sur la réussite aux semestres 1 et 2,
- repenser l'intégration de ressources bibliothécaires dans le parcours de formation,
- formaliser les passerelles dans le parcours L (entrante ou sortante).

Déployer des outils favorisant l'insertion professionnelle

- placer les compétences au cœur de la formation,
- parfaire le suivi de l'insertion professionnelle,
- parfaire l'autoévaluation des formations et des enseignements,
- développer les certifications,
- pérenniser le DUCA et l'entrepreneuriat étudiant.

### **Valoriser l'UCA à l'international**

- maintenir le DUMACI et développer le DUETI,
- investir d'autres champs de partenariats et d'autres zones géographiques,
- soutenir la mobilité entrante et sortante des étudiants et des personnels,
- aider les étudiants étrangers pour les stages et les emplois saisonniers et l'accueil en résidence universitaire,
- maintenir l'organisation d'une semaine internationale,
- soutenir l'offre de LV2 à distance pour les non spécialistes et les certifications en langue,
- intégrer des cours « tout en anglais ».

## **Axe 3 : Pilotage, responsabilité sociale et environnementale de l'IUT et de l'UCA**

### **Améliorer la maîtrise du pilotage (organisation, décision, information)**

- participer à l'implication dans le pilotage des sites territoriaux des partenaires institutionnels, économiques, universitaires et académiques (création de comité de gestion de sites),
- afficher la stratégie de l'IUT en interne et en externe,
- parfaire les indicateurs partagés de pilotage (évaluation IUT, dialogue de gestion UBP, fiche de caractérisation, CPOM), mettre en place un système d'informations plus performant permettant un pilotage responsable et concerté en dialogue constructif avec l'établissement

### **Gérer pleinement les ressources humaines : enseignants et BIATSS**

- soutenir les missions, adapter et équilibrer la répartition et la formation des moyens humains pour répondre aux besoins en pédagogie (soutenir les départements et les matières qui sont en manque de potentiel en effectuant des redéploiements, équilibrer enseignants du second degré et enseignants chercheurs et recours aux professionnels, faciliter le travail et la valorisation sur des projets pédagogiques transversaux et des projets pédagogiques innovants),

- soutenir les missions, adapter et équilibrer la répartition et la formation des moyens humains pour répondre aux besoins en recherche et transfert (assurer des équipes d'enseignants chercheurs cohérentes sur les sites territoriaux en lien avec le projet des sites, soutenir le passage d'HDR, l'obtention de CRCT et l'animation par un PR sur chaque équipe locale de recherche),
- soutenir les missions, adapter et équilibrer la répartition des moyens humains pour répondre aux besoins administratifs et techniques (adapter les services administratifs et techniques centraux de l'IUT pour une meilleure valorisation des missions de chacun et un fonctionnement optimisé aux nouvelles exigences de travail IUT/UCA),
- valoriser les compétences et les instances internes de concertation,
- proposer des formations transversales (enseignants et BIATSS) sur les sites territoriaux.

**Maîtriser les finances (pilotage, prévision et exécution)**

- uniformiser les outils de pilotage et partager une vision complète budgétaire des activités de l'IUT,
- disposer d'un vrai BPI conformément à la réglementation,
- continuer à développer des ressources propres et à optimiser les dépenses.

**Dynamiser, organiser et rendre plus pertinente la communication interne et externe**

- continuer à coordonner la communication étudiante et institutionnelle,
- travailler sur la communication numérique et la E-réputation (veille numérique),
- s'adapter à la communication de la nouvelle université tout en y contribuant fortement.

**Développer l'usage des TIC en général et dans certaines pratiques pédagogiques et administratives**

- mise en œuvre de la dimension TICE du projet A2Ex (formation des enseignants et accompagnement en ingénierie pédagogique),
- développer l'usage de Moodle aussi pour le travail administratif,
- intégration du service informatique et audiovisuel dans les TICE, personnel dédié ingénierie TICE,
- moderniser la bibliothèque en un « Learning center » sur le campus de Montluçon,
- développer la pédagogie à distance par le numérique.

**Améliorer les initiatives et les conditions de vie et de travail des étudiants et personnels**

- accueillir des sportifs de haut niveau et favoriser leur réussite, maintenir les partenariats et les diversifier,
- accompagner les BDE dans le recours au FSDIE et dans l'animation des campus,
- soutenir l'accompagnement médical et social des personnels et des étudiants,
- contribuer à la dynamique des sites au niveau d'activités à visée sportive, culturelle et universitaire (conférences, colloque, PT...) en lien avec la SUC et le CLASS,
- valoriser les projets d'action collective pour une meilleure hygiène de vie et des conditions de travail adaptées en lien avec le CHSCT de l'IUT et les services de l'UCA,
- installer le campus commun sur Moulins,
- continuer la rénovation du campus de Montluçon (projet « campus 2020 ») notamment suivre et gérer les risques amiante et sécurisation des accès,
- renforcer le CHSCT de l'IUT.